



## PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale 2020-2021 de  
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke  
3<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire  
Automne 2020  
17 novembre 2020  
19h  
Rencontre En-Ligne: Format VisioConférence Teams

1. **Ouverture de l'Assemblée générale**

Le quorum est constaté et l'ouverture de l'assemblée est déclarée à 19h04.

2. **Désignation du praesidium**

Saïd Kassabie propose Ludovic Ellefsen à la présidence et Catherine Dubé au secrétariat.

William Courchesne appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Saïd Kassabie propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Thomas Blackburn-Boily appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Saïd Kassabie : Le CE va dire un mot secret durant l'assemblée et à la fin de l'assemblée, il va y avoir un google forms. Vous pourriez gagner un code civil annoté si vous écrivez le mot secret.

4. **Adoption des procès verbaux des Assemblées générales du 15 septembre 2020 et du 4 octobre 2020**

4.1. Assemblée générale du 15 septembre 2020

4.2. Assemblée générale du 4 octobre 2020

Yan Simoneau propose l'adoption en bloc des procès-verbaux.

Vincent Beaupré appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5. Nouvelles de l'externe

**Thomas Blackburn-Boily** : Nous sommes au-dessus de 110, voire 115 personnes, c'est beau à voir! Ça se passe bien avec la FEUS. La campagne contre GNL s'est bien déroulée. On a eu plus de 3000 mémoires déposés au BAPE. Un record auquel nous avons contribué. On continue les combats concernant la zone rouge. Nous ne sommes pas vraiment touchés parce que nous, ça se passe bien. Il y a un bon esprit de collégialité entre les associations facultaires. Les conseils des membres sont plus courts. Avec les facultés de droit du Québec et d'Ottawa, le colloque est annulé. Ça nous donne le temps d'aller sur d'autres dossiers, notamment une réforme des RGS de la FEDQ. On voudrait mettre des enjeux communs de toutes les facs de droit en commun aussi. Ce qui est plus difficile, c'est les liens avec les organisations juridiques du Québec. Tout se fait en ligne, donc je réfléchis à des façons d'entretenir ces liens.

*Arianne Tévis-Beauchamp demande si le partage d'écran se fera encore et si le procès-verbal se prendra directement sur le Google Drive.*

*La quantité de personnes présentes à la rencontre Teams ne le permet pas.*

## 6. Positionnements

### 6.1. **Frais de la collection de droit**

**Jean-Nicolas (invité)** : Je suis au Barreau et je viens vous parler de ce qui vous attend. Il s'agit d'un mandat que nos homologues ont pris par le passé. Dans nos frais de scolarité qui s'élève à 6000 \$, presque 7000 \$, il y a un frais pour les livres auxquels nous n'avons pas accès pendant les examens et on paie des frais d'abonnement au CAIJ. Les considérations sont économiques et environnementales. On ne veut plus qu'ils nous forcent à avoir la version papier ou bien qu'on puisse se procurer des versions plus anciennes.

**Vincent Beaupré** : Qu'est-ce que ça va apporter, l'appui de l'AGED?

**Jean-Nicolas (invité)** : Nous, on a déjà payé, donc c'est une position qui sera davantage pour vous lorsque vous serez au Barreau. C'est plus important pour vous, en fait.

**William Courchesne propose que l'AGED se positionne contre l'achat obligatoire de la collection de droit.**

**Emily Abud appuie.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 6.2. **Partenariat GURU**

*Un document a été déposé dans la conversation Teams.*

*Arianne Tévis-Beauchamp lit le document qui expose l'historique et les arguments.*

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Je vous invite à nous donner votre opinion là-dessus. Nous pensons que c'est une bonne idée, ce partenariat, parce qu'on sait que vous

achetez des caisses et les vendez 1 \$ dans la bibliothèque. C'est une bonne façon de contrer les problématiques.

**Vincent Beaupré propose que l'Assemblée Générale se positionne en faveur de la conclusion d'un partenariat avec GURU.**

**William Courchesne appuie.**

**Léa Alexandra** : Qu'est-ce que ça nous apporte concrètement?

**Ariane Tévis-Beauchamp** : Je pourrais vous mettre le contrat dans la discussion, mais en gros ça permettrait de faire des tirages par session de plusieurs caisses. Ça permettrait dans le temps des fêtes de faire un arbre de Noël. Ça nous permettrait d'avoir des commandites GURU dans nos événements et ceux que vous organisez. Vous pourriez faire des demandes au CE et on vous donnerait accès à la commandite. Ils veulent juste qu'on profite de leurs produits. On aurait un code promo de rabais sur les caisses de GURU pour les périodes d'examen.

**Marc-Antoine** : L'argument de la publicité est hypocrite. La faculté est remplie de publicités. Si l'université a décidé de faire fi de nos demandes pendant la COVID, faisons fi de leurs arguments quant à notre liberté de partenariat.

**William Courchesne** : Est-ce que légalement l'université peut nous empêcher? Est-ce que c'est juste du paternalisme?

**Philippe Beaulieu** : Personnellement, j'étais plus vindicatif quand j'étais dans l'AGED, mais un an et demi à être déconnecté, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de partir en guerre contre eux. Je comprends l'argument de la faculté de la commercialisation excessive de l'éducation. Mais bon, j'ai trouvé un jugement d'une faculté à Montréal qui disait qu'on ne pouvait pas être forcé dans le contrat avec Café CAUS. On ne peut même pas voir les limites du contrat avec Café CAUS. Je n'irais peut-être pas contre l'université, mais je pense que vous pourriez utiliser ce jugement, si jamais.

**Béatrice Petitclerc** : Je vais ajouter des informations. L'entente serait exclusive. Redbull ne pourrait pas rentrer, par exemple. L'entente serait fixée sur 2 ou 3 ans pour éviter qu'on ait à renégocier. Au niveau légal, la directive de la faculté n'est pas, selon moi, *legally binding*. Le principe de rétroactivité d'une loi ferait en sorte qu'il n'y aurait pas de répercussions si on signait.

**Émile Forcione** : Ce que la fac pourrait faire comme représailles, c'est dans l'utilisation des locaux qu'on a. L'AGED n'étant pas un syndicat, juste un OSBL, ils pourraient décider de ne pas nous laisser les locaux. Ça s'est déjà vu.

**Jade Racine** : J'aimerais soutenir ce que Philippe dit. La faculté est censée être notre allié. C'est un dossier que ça fait plusieurs années qu'on traîne. Il y a des raisons à cela. Ça pourrait créer un froid pour plein d'autres choses si on va à l'encontre d'eux. On est une faculté de droit. S'affilier avec une boisson énergétique, je trouve que ça encourage la performance et ça vient à l'encontre des efforts du Barreau quant à la santé mentale des juristes.

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Merci pour vos commentaires. Ça me fait un peu une surprise parce que c'est la première fois que j'entends des grosses revendications par rapport à ça. Je suis contente d'entendre le revers de la médaille. Je ne souhaite pas partir en guerre contre la faculté. Je veux continuer les discussions. Cette proposition permettrait seulement de me permettre de continuer, ça donnerait un poids à mes arguments.

*Arianne Tévis-Beauchamp mentionne que les arguments dans le chat sont distrayants.*

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Ça peut aussi avantager certaines personnes avec les prix, mais bon, c'est débattable.

**Vincent Beaupré** : La faculté a l'obligation de fournir un local à l'association étudiante. Le partenariat ce n'est pas seulement pour en avoir, mais c'est parce qu'on est une entité indépendante de la faculté et ils ne peuvent pas nous restreindre légalement selon moi.

*Le vote est demandé.*

**Abstention : 33**

**Pour : 52**

**Contre : 10**

**La proposition est adoptée à majorité.**

*Arianne Tévis-Beauchamp demande aux personnes qui ne sont plus au baccalauréat d'éviter de voter.*

## **7. Présentation des états financiers de l'AGED**

*Yan Simoneau fait la présentation des états financiers.*

**Philippe Beaulieu** : Désolé pour les erreurs des années précédentes. Les flux monétaires ont presque doublé... Promo est inclus dans nos états financiers?

**Vincent Beaupré** : Ça a du sens parce qu'on fait les déclarations de taxes de Promo. Il faut que ça passe dans l'AGED. Ce serait logique qu'on utilise l'encaisse de Promo pour faire une bonne job au niveau des états financiers.

**Yan Simoneau** : Ce qu'on devrait faire, c'est prendre ce que Promo a fait, prendre la différence, et mettre ça dans les états financiers parce que ça fait quand même partie de l'AGED.

**Philippe Beaulieu** : Les vêtements de la fac, je suis curieux, est-ce que vous avez changé de façon de les vendre?

**Vincent Beaupré** : Oui.

**Philippe Beaulieu** : Pourquoi y a-t-il une aussi grosse augmentation au niveau de Law Games?

**Yannick Lauzon** : Yan Simoneau, si vous voulez intégrer Promo, ça va être important d'intégrer aux passifs, si on omet beaucoup d'encaisse, mais qu'on ne les a pas dans nos dettes envers la promo finissante, ça ne serait pas représentatif.

**Vincent Beaupré** : Pour les vêtements, je ne pourrais pas dire ce qui s'est passé. Pour CIA, quand ils ont *merge* avec AGED, ils ont amené beaucoup d'argent. Pour Law Games, je ne sais pas ce que tu veux dire. On a eu de meilleures levées de fonds, je crois.

**Yan Simoneau** : Pour les vêtements de la faculté, il y a beaucoup d'argent qui est entré dans ce comité-là, on paie en ce moment pour ce qu'on a fait l'an passé, c'est normal.

**Philippe Beaulieu** : Merci pour les réponses. Pour spécifier, dans mon année, ça n'allait pas bien financièrement et on avait coupé beaucoup. Law Games a vraiment beaucoup augmenté d'année en année, je trouvais juste ça étonnant.

**Yan Simoneau** : Pour les demandes de subventions, l'augmentation me semble normale.

**Philippe Beaulieu** : Je me demandais s'il y avait des erreurs, c'est tout.

**Eléonore Poulin** : On est allé au nombre de têtes à la demande du CA et on a fait une plus grande mise de fonds que d'habitude.

**Vincent Beaupré propose l'adoption des états financiers.**

**Emily Abud appuie.**

**Philippe Beaulieu** : Avez-vous vérifié les budgets alloués? Je suis juste curieux, mais je vais voter pour.

**Yan Simoneau** : J'ai repassé les opérations une par une. On a aussi rencontré les comités. Il y a eu plusieurs vérifications. Ce n'est pas nécessairement si on attribue un budget que le comité va tout le prendre, aussi.

**Philippe Beaulieu** : C'est juste selon les états financiers, mais je ne connais pas les budgets alloués.

**Yan Simoneau** : On attribue de l'argent, mais le comité peut faire des demandes en cours d'année aussi.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8. Ratification des modifications des Règlements généraux**

### **8.1. Réformes diverses**

*Saïd Kassabie présente les différents changements apportés aux règlements généraux.*

*Béatrice Petitclerc explique l'abolition du poste d'attaché aux communications.*

*Noémie Perrault explique les changements au niveau des Jeux-ridiques.*

*Thomas Blackburn-Boily explique les changements au niveau de la composition de la délégation au CM de la FEUS.*

*Saïd termine l'explication des changements apportés aux règlements généraux.*

**Saïd Kassabie propose l'adoption des modifications aux règlements généraux.  
William Courchesne appuie.**

**Léa-Alexandra** : Je trouve ça dommage qu'une personne ne puisse être sur Law Games et CIA.

**Émile Forcione** : Lorsqu'une personne a été dans les deux comités, ça a créé des frictions et, comme l'objet des deux comités est vraiment différent, ça peut créer des problèmes. On ne veut pas répéter les erreurs du passé.

**Éléonore Poulin** : Les deux postes ne sont pas conciliables. Je l'ai déjà fait. Je pense que ça a lieu d'être.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8.2. Conseil de vérification et de saine gouvernance**

*Saïd Kassabie fait la présentation des différents changements apportés aux règlements relatifs au Conseil de vérification et de saine gouvernance.*

**Saïd Kassabie propose l'adoption des modifications apportées aux règlements relatifs au Conseil de vérification et de saine gouvernance.**

**Anthony Talbot appuie.**

**William Courchesne** : Pourquoi la commission ne peut pas saisir elle-même d'une requête? Elle est composée de membres, donc les membres pourraient indirectement saisir la commission elle-même?

**Saïd Kassabie** : Normalement, on ne donne pas le pouvoir de se saisir soi-même, mais ça n'empêche pas une personne qui siège sur le conseil de le faire. On veut juste empêcher que le conseil enquête sur une personne simplement parce qu'elle ne fait pas l'unanimité, parce qu'elle n'est pas appréciée.

*Le vote est demandé.*

**Abstention : 43**

**Pour : 33**

**Contre : 8**

*Étant donné le nombre d'abstentions, un deuxième vote est fait.*

**Abstention : 26**

**Pour : 51**

**Contre : 9**

**La proposition est adoptée à majorité.**

## **9. Comité réfugié**

**Delphine Ducasse** : Je suis étudiante aux cycles supérieurs. Je suis venue pour vous présenter ce point. C'est un comité qui a des membres tant des cycles supérieurs que du premier cycle.

On a fait un appel à candidatures. On veut l'ouvrir non seulement aux personnes qui ont le statut de réfugié, mais aussi à ceux et celles qui ont la résidence permanente depuis moins de 5 ans. Ça prend 24 mois pour avoir le statut de réfugié, donc ça permettrait à certaines autres personnes qui sont dans l'attente de toucher à la bourse. Il y a eu deux années pour lesquelles nous n'avons pas donné de bourses. La première fois, la personne a finalement décidé d'annuler son projet d'étude. L'année d'après, la personne n'avait pas le statut requis. L'hiver prochain, nous allons verser la bourse à une personne qui a été sélectionnée et qui respecte les critères actuels. On aimerait élargir aux étudiants internationaux. Certaines personnes paient les frais de scolarité entiers comme nous alors qu'elles ont le statut d'étudiants internationaux. On veut vous demander si vous préférez qu'on octroie la bourse aux étudiants internationaux s'il n'y a pas de personnes avec le statut de réfugié. Il s'agirait donc d'élargir les critères du fonds. Évidemment, la personne avec le statut de réfugié serait priorisée.

**Vincent Beaupré :** Le fonds avait une origine vraiment pour les réfugiés et j'aurais l'impression que de changer les critères, ce serait aller à l'encontre de l'essence du fonds. Se forcer à trouver un récipiendaire, c'est un peu dénaturer le fonds. Je ne vois pas non plus la nécessité de trouver une personne à chaque année. Le fonds se dépense plus vite qu'il s'accumule, il ne faut pas l'oublier.

**Yan Simoneau :** Est-ce que Delphine Ducasse peut nous informer s'il est toujours possible de transformer le frais en FINO?

**Delphine Ducasse :** Ce n'est pas moi qui me suis chargée de ça. Il y a eu une rencontre mardi dernier à ce sujet. Ce que la personne a mentionné, c'est que si la cotisation est transformée en FINO, il y a la possibilité qu'il y ait plusieurs personnes qui retirent les frais. Le Fonds institutionnel ne souhaitait pas non plus gérer le fonds. Pierre Delaunais de la Fondation FORCE et Thérèse Côté, qui gère le fonds de la Fondation, nous ont informés qu'ils ne pouvaient pas gérer ces fonds. Ça demeure mieux qu'un FINO parce que de toute façon, il faudrait que l'AGED s'en occupe.

**Jacqueline Ohayon :** Sur l'élargissement des critères, je pense qu'élargir les critères, ça vient davantage naturaliser la raison du fonds. On veut apporter un soutien financier à des personnes dans le besoin et ce n'est pas parce qu'une personne n'a plus le statut que sa situation a changée. L'argument de la dénaturalisation des critères est erroné.

**Arianne Tévis-Beauchamp :** À quoi vous attendez-vous?

**Delphine Ducasse :** On souhaiterait que vous vous positionniez en faveur de l'élargissement des critères.

**Arianne Tévis-Beauchamp propose d'élargir les critères du Fonds pour inclure les étudiants internationaux ne bénéficiant pas d'exemptions lorsqu'il n'y a pas de candidatures de personnes réfugiées.**

**Pierre-Luc Morin appuie.**

**Philippe Beaulieu :** Si vous faisiez juste élargir pour le délai de 5 ans, est-ce que vous auriez pu admettre des personnes?

**Delphine Ducasse :** On a lancé l'appel de candidature la semaine dernière. Ça se peut que des personnes n'aient pas appliqué se disant qu'elles ne respectaient pas les critères. Je n'étais pas dans le comité par le passé, donc je ne peux pas en dire plus.

**Philippe Beaulieu** : Je ne serais pas prêt à faire ça. En mon sens, ça dénature le fonds. À moins que j'aie un angle mort là-dessus, mais on n'a pas fini d'en avoir des réfugiés avec ce qui se passe dans le monde présentement.

**Marc-Antoine Jutras-Komlosy** : Ce ne sont pas des catégories qui se recoupent. On peut accumuler de l'argent. On en avait parlé en CA. Le fait d'être étudiant étranger ne mérite pas d'être récompensé.

**Matilda Bourdeau-Chabot** : Il y a beaucoup d'étudiants internationaux en besoin. Mais c'est vrai que le fonds existe pour les réfugiés. Je me demande aussi si on va chercher assez de personnes. On peut juste attendre avec l'élargissement qui a déjà été fait. De toute façon, il n'y a pas d'urgence aujourd'hui, puisque c'est pour l'année prochaine.

*Le vote est demandé.*

**Abstention : 28**

**Pour : 10**

**Contre : 45**

**La proposition est battue à la majorité.**

**10. Appel d'une décision du Conseil d'administration**

*Yan Simoneau demande 5 minutes de pause à 21 h 13.*

*L'assemblée reprend à 21h18.*

**Béatrice Petitclerc fait la lecture du contexte entourant l'appel à la décision du conseil d'administration :**

La question de l'élection de **William Richard** et de **Daniel Martz** a été faite en deux à l'AG. Il fallait d'abord déterminer si Daniel Martz était admissible à appliquer pour le poste selon les RG, considérant que celui-ci concerne normalement des personnes ayant complété une première année du baccalauréat en droit (art. 23 al. 3 para. 5 et 34 RG). Puisque uniquement Dereck Dumont a posé sa candidature en bonne et due forme (art. 36), une certaine interprétation d'un règlement permettrait aux membres normalement non-admissibles à appliquer pour le poste lorsqu'il y a un nombre insuffisant de candidatures (art. 30 al. 1 et 36 al. 1 RG). Après que la possibilité pour Daniel de déposer sa candidature ait été déterminé en AG, on a procédé à déterminer comment les deux bassins de candidatures devraient être traités, sachant que William s'est aussi présenté à la deuxième vague avec Daniel. Deux options s'offraient : soit on procédait au vote de la candidature de Dereck préalablement (étant la seule ayant été déposée en bonne et due forme), puis au vote entre William et Daniel, selon les résultats de la candidature de Dereck. L'autre option était de voter pour toutes les candidatures en même temps. Pour diverses raisons, la deuxième option a été retenue, et c'est de cette façon que Daniel et William ont été élus.

En CA, deux décisions majeures devaient être votées, à savoir

1. Est-ce qu'il y a eu dérogation lorsque la candidature de Daniel a été permise?
  - a. Si oui, est-ce que le CA ratifie cette dérogation?
2. Est-ce qu'il y eu dérogation lorsque la candidature de Dereck a été votée en même temps que celles de la deuxième vague?



a. Si oui, est-ce que le CA ratifie cette dérogation?

Les deux résultats possibles de la décision de l'AG quant à l'appel sont les suivants :

- L'appel est ACCUEILLI : Les résultats des élections en AG sont maintenus.
- L'appel est REFUSÉ : L'annulation de l'élection est maintenue et Daniel Martz ne pourra se représenter aux élections

*Thomas dit le mot secret : « bon père de famille ».*

**Arianne Tévis-Beauchamp propose la procédure suivante :**

- **Qu'à tour de rôle, chaque partie expose de manière respectueuse et objective son point de vue dans un temps de présentation de 15 minutes.**
- **Que suite aux présentations des points, il y ait une période de questions de maximum 15 minutes.**
- **Que le temps de réponse des questions soit de 1 minute 30 secondes.**
- **Que suite à la période de questions, qu'il y ait une période d'interventions de maximum 15 minutes.**
- **Que le temps d'intervention soit de 1 minute 30 secondes.**

**Yan Simoneau appuie.**

**William Courchesne :** Je comprends que c'est un enjeu complexe, mais avez-vous besoin de 15 minutes de présentation?

**Marie-Clarisse Berger :** Je comprends que pour les gens extérieurs au CA et au CE, c'est très complexe, donc c'est vraiment de mise de demander 15 minutes.

**Daniel Martz :** Le 15 minutes est important pour le côté de l'appel, parce qu'on avait vraiment peu de temps en CA.

**Marie-Clarisse Berger :** Est-ce que ce serait possible de nous aider à respecter le temps?

*L'animation accepte.*

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Daniel Martz est interrompu.*

*Émile Forcione demande de respecter les procédures votées.*

*Yan Simoneau fait un point de privilège pour qu'on utilise le terme « partis » et non pas « camps ».*

*Louis-Gabriel Girard, Daniel Martz et Marie-Clarisse Berger font la présentation de l'appel à la décision du CA.*

*Vincent Beaupré, Émile Forcione fait la présentation de la position adverse.*

*La période de questions débute à 22h01.*

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Comment la participation était-elle restreinte à l'AG? Les premières années sont perdues comme des brebis? Si ça avait été seulement des 2-3-4 années, la décision aurait-elle été plus valable?

**Vincent Beaupré** : Je parlais de l'inscription restreinte à 100 personnes. C'était difficile de comprendre l'essentiel des débats pour les gens à distance. C'est facile de passer une décision dans une instance composée de personnes moins expérimentées. Sans avoir de débat clair comme en ce moment, une décision peut être rapidement prise. La majorité des gens ont pensé que c'était correct parce que la majorité a voté de la même façon.

**Yannick Lauzon** : Quand est-ce que le CA a le pouvoir d'entériner une dérogation des règlements généraux?

**Daniel Martz** : Nous avons conclu que ce sont seulement lorsqu'il y a des conséquences légales et financières, étant donné la nature du CA.

**Émile Forcione** : C'est vrai ce qui est dit. Mais l'élection d'une personne administratrice, ça me semble exactement entrer dans cette perspective-là.

**Marie-Clarisse Berger** : Tout ce qui se trouve dans les procès-verbaux sont des faits objectifs et publics.

**Martin Racine** : En mon sens, la période de questions s'adresse aux personnes qui ne sont pas dans les partis.

**Marie-Clarisse Berger** : Ma question s'adresse à l'autre parti.

**Animation** : En mon sens, ça ne limite pas les personnes qui peuvent répondre.

**Marie-Clarisse Berger** : Je trouve ça spécial qu'on dise que les premières années ne connaissent pas bien les RG. On n'a jamais demandé de temps de lecture pendant le CA du 1er novembre.

*Point d'ordre, ce n'est pas une question.*

**Marie-Clarisse Berger** : Pourquoi on n'a pas pu lire le PV de l'AG d'élections et avoir accès aux RG. En mon sens, c'est un manque de transparence. Pourquoi ça n'a pas été fait?

**Vincent Beaupré** : Je ne comprends pas la question. À quel moment ne l'avons-nous pas permis?

**Marie-Clarisse Berger** : Pendant le CA du 1<sup>er</sup> novembre, il n'y a eu aucun moment pour consulter les règlements généraux.

**Vincent Beaupré** : C'est comme si on avait apporté le point de façon illégitime. Je ne comprends pas.

**Rebecca Labonté** : Ce n'est pas la première fois qu'il y a une seule candidature. Pourquoi là on a besoin de 1 heure 45 minutes? Votre consentement était-il vraiment libre et éclairé?

**Daniel Martz** : On a sorti les règlements et on a pris le temps de les expliquer. On n'est pas dans un procès-là, je ne vois pas l'intérêt de parler de consentement libre et éclairé.

**Émile Forcione** : S'il faut qu'on en reparle en AG, ça démontre tout l'intérêt de la question et que ça n'a pas été assez débattu.

**Léa-Alexandra Roy** : J'aimerais connaître ton interprétation de l'article qui parle de ton éligibilité, Daniel Martz.

*Daniel Martz fait la lecture des articles des règlements généraux qui sont sous réserve d'un autre article. Il mentionne aussi la situation exceptionnelle de la COVID-19 qui a changé beaucoup de choses.*

**Éléonore Poulin** : Pourquoi la dérogation de l'élection de Daniel, c'est dans l'intérêt de l'association?

**Vincent Beaupré** : Permettre à une personne de pourvoir à un poste au CA, c'est quelque chose qui est pour l'intérêt de l'association.

**Daniel Martz** : C'est l'association qui décide de son propre intérêt. Si un candidat est élu, c'est le choix de l'assemblée. C'est du beau paternalisme.

*Période d'interventions :*

**Daniel Martz** : La motion n'est pas une attaque contre moi puisque je l'ai appuyé. À la fin, c'est une dérogation, c'est un privilège au bon fonctionnement de l'association. L'assemblée générale est souveraine.

**Béatrice Petitclerc** : L'AG avait une majorité de premières années. Selon les RGs, il est censé avoir 48 personnes en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, donc je pense que dans les faits, il n'y avait pas une majorité de premières années.

**Vincent Beaupré** : C'était en ligne. Avez-vous compris l'essence des débats lorsque vous étiez en ligne?

*L'animation intervient afin de faire respecter les procédures.*

**Samuel Fecteau** : Il y a eu des irrégularités au niveau du vote et le CA s'est penché sur sa légitimité. On a fait mention des premières années et d'un consentement... mais c'est important de rappeler qu'un vote est un vote et que si on entache ce processus démocratique, il faut avoir des raisons majeures. Envoyer des votes à la poubelle, c'est grave, à mon avis.

**Joseph Bardakji** : J'aimerais écarter la question de forme et s'attarder aux raisons des personnes candidates à se présenter au poste.

**Marc-Antoine Jutras-Komlosy** : On parlait de la crainte de créer un précédent. Avec la pandémie, je ne pense pas que c'est important. La composition du CA est gérée par l'AG. Il faudrait refaire l'élection en entier. Dereck a été au CA pour présenter ses faits. On dirait vraiment de l'acharnement.

**Philippe Beaulieu** : On n'est pas dans une question de procédures. Vous avez mentionné, Vincent et Émile, que ce n'était pas personnel. Si un admin n'est pas d'accord avec l'AG, il a juste à s'en aller. Un CA ne devrait jamais aller au-dessus de l'AG. Répéter 15 fois que la décision de ce soir ne devrait pas être personnelle, c'est accuser son adversaire de quelque chose qu'on va faire nous-mêmes. C'est clairement un procès d'intentions et ce n'est pas correct. L'AG a décidé de défaire les règles.

**Matilda Boudreau-Chabot** : Pour la dérogation et le 2/3, on n'a pas beaucoup parlé du Code Morin.

*Matilda Boudreau-Chabot fait la lecture de sections du Code Morin et conclut que le CA peut déroger aux décisions de l'AG.*

**Matilda Boudreau-Chabot** : Est-ce que c'était dans le pouvoir du CA de faire ça? J'aimerais que le débat se concentre là-dessus.

**William Courchesne** : Il y a eu une dérogation, mais c'est comme une double dérogation. Il faut choisir sur quoi on va la faire. Personne ne semble avoir pensé aux procédures de l'élection. Je ne pense pas qu'on devrait voter pour une personne, mais voter pour le respect des règlements.

**Jeffrey Lauzon** : Avec l'ampleur que ça prend, ce n'était clairement pas explicite que Daniel ne pouvait pas se présenter. Ses démarches démontrent sa volonté de participer.

**Dereck Dumont** : J'ai fait part de mes inquiétudes par rapport au processus, mais je n'ai pas eu d'autres demandes du CA. Ça a été repoussé à cause du CA de budget. Le président du dernier CA a dit que c'était la faute des procédures et non pas de moi.

**Daniel Martz** : Les dérogations étaient ciblées. Nous les avons expliquées et exposées. On n'a pas sorti d'articles pour l'ordre des candidatures, parce qu'il n'y en avait pas. Marc-Antoine Jutras-Komlosy l'a soulevé en CA que les délais d'avis étaient courts. Il y a eu beaucoup de biais.

*Émile Forcione fait la lecture d'articles des règlements généraux et mentionne que c'est normal que les administrateurs parlent davantage que les observateurs.*

**Louis-Gabriel** : Les RGs sont choisis par vous les membres en assemblée. Quand on veut autant les défendre, en l'espèce, ce sont les membres eux-mêmes qui ont décidé d'y déroger. De prétendre que le CA doit protéger les RGs, selon nous, l'assemblée générale veille elle-même à son bien. Le CA devrait-il s'ingérer dans les décisions de l'AG? Est-ce que c'est logique de créer ce précédent-là tandis que l'AG est souveraine? On devrait maintenir l'élection.

*Étant donné l'épuisement du temps prescrit par la proposition adoptée précédemment, nous procédons à un vote sur la question préalable.*

*Le 2/3 de la question préalable est atteint.*

*Le vote secret est demandé sur l'appel.*

**Abstention : ?**

**POUR L'APPEL (Daniel et William sont administrateurs) : ?**  
**CONTRE L'APPEL (les élections sont annulées et doivent être refaites) : ?**

*\*Le résultat du vote sur l'appel a été présenté lors de l'Assemblée générale du 30 janvier 2021. Les résultats sont reproduits en annexe de ce procès-verbal.*

*On se questionne sur les vices de procédures et la validité du vote.*

*Catherine Dubé démissionne du poste de secrétariat d'assemblée à 23h30.*

*Une période où le procès-verbal n'a pas été pris s'ensuit.*

*L'assemblée ajourne vers minuit.*

**11. Élections**

**11.1. Comité de droit notarial**

**11.1.1. Personne représentante de la Maîtrise en droit notarial (1)**

**11.2. Comité réfugié**

**11.2.1. Personne membre de l'AGED (1)**

**11.3. Conseil de vérification et de saine gouvernance**

**11.3.1. Personnes désignées par l'assemblée générale (2)**

**11.4. Conseil d'administration**

**11.4.1. Personnes membres du Conseil d'administration représentante de programme pour un mandat à l'hiver 2021 (2)**

**12. Varia**

**13. Fermeture de l'Assemblée générale**

## ANNEXE

### Personnes membres présentes sur *Teams*

En ne tenant compte que des personnes membres présentes sur *Teams*, nous pensons que le résultat du vote est le suivant :

Abstention.....	8
Pour.....	55
Contre.....	53
<b>TOTAL.....</b>	<b>116</b>

### Personnes membres utilisant l'ordinateur de quelqu'un d'autre

En ne tenant compte que des personnes membres utilisant l'ordinateur de quelqu'un d'autre, nous pensons que le résultat du vote est le suivant :

Abstention.....	0
Pour.....	2
Contre.....	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>4</b>

### Résultats totaux

En considérant les résultats des deux catégories de votes, nous sommes d'avis que les résultats totaux sont les suivant :

Abstention.....	8
Pour.....	57
Contre.....	55
<b>TOTAL.....</b>	<b>120</b>